

Compte rendu de la session d'automne 2024

Madame, Monsieur,

Avec la session d'automne s'achève un épisode clé pour le domaine FRI suisse : les Chambres fédérales ont finalisé l'examen du Message FRI pour les années 2025-2028. Plus de 29,2 milliards de francs seront alloués à la formation, à la recherche et à l'innovation pour la prochaine période d'encouragement. Dans ce cadre, le Parlement a également décidé de tripler au moins les taxes d'études à l'EPFL et l'EPFZ pour les étudiant-es venant de l'étranger. Il s'est également prononcé en faveur de deux mesures visant à augmenter le nombre de diplômes en médecine humaine délivrés par les universités suisses.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Petra Studer, petra.studer@netzwerk-future.ch

DÉCISIONS DU PARLEMENT

Le Message FRI 2025-2028 sous toit

Lors de la session d'automne 2024, le Parlement a mis sous toit le « Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période 2025-2028 » (Message FRI 2025-2028) (24.031). Le Conseil fédéral avait prévu de consacrer un plafond de dépenses d'environ 29,2 milliards de francs au domaine FRI pour la période de quatre ans. Ce montant représente une hausse de 1,3 milliard de francs par rapport à la période 2021-2024. Les Chambres fédérales ont augmenté de 50 millions de francs le plafond de dépenses pour le domaine des EPF. Elles ont également approuvé une augmentation de 13,4 millions de francs pour le financement des institutions chargées d'encourager la recherche, au profit du Fonds national suisse (FNS) et des Académies suisses des sciences. D'autres augmentations décidées par le Parlement ont été compensées au sein du Message FRI.

La coupe dans le domaine des EPF réduite de moitié

La situation difficile des finances fédérales a lourdement pesé sur l'examen du Message FRI par le Parlement. Pour faire face aux déficits attendus dans le compte de la

Confédération dans les années à venir, le Conseil fédéral a décidé en début d'année 2024 de réduire de 1,4% toutes les dépenses faiblement liées, dont fait partie le domaine FRI. En parallèle, le Conseil fédéral voulait procéder à une coupe supplémentaire de 100 millions de francs dans le financement du domaine des EPF en 2025. Le plafond de dépenses total pour le message FRI 2025-2028 a ainsi été réduit de 500 millions de francs.

Dès la session d'été 2024, le Conseil national s'est opposé à la coupe de 100 millions de francs dans le crédit-cadre du domaine des EPF. Le Conseil des Etats a d'abord soutenu le projet du Conseil fédéral, avant que les Chambres ne trouvent à la fin de la session de septembre un compromis pour augmenter de 50 millions le plafond de dépenses pour le domaine des EPF.

Les hautes écoles obtiennent plus d'autonomie

Le Parlement a également agi pour donner plus d'autonomie aux hautes écoles universitaires et spécialisées face au recul du financement décidé par le Conseil fédéral. Lors de l'élimination des divergences, les deux Chambres ont approuvé une augmentation des contributions de base de 32,4 millions de francs pour les hautes écoles universitaires et de 23,5 millions de francs pour les hautes écoles spécialisées. Le montant total de 55,9 millions de francs a été entièrement compensé dans les crédits d'engagement pour les infrastructures de recherche. Ainsi, les hautes écoles cantonales devraient pouvoir accomplir leurs tâches sans perte de qualité au cours de la prochaine période FRI, compte tenu de la croissance continue du nombre d'étudiant-es.

Dans le domaine de la formation professionnelle, les deux Chambres ont aussi approuvé un transfert des moyens financiers sans incidence sur les dépenses. L'offre d'évaluation et de conseil professionnels « viamia », destinée aux personnes de plus de 40 ans lancée en 2019 par la Confédération et les cantons, ne sera soutenue financièrement par la Confédération que jusqu'à fin 2025. La responsabilité incombera ensuite entièrement aux cantons. Le financement de base de la formation professionnelle a en revanche été augmenté de 23,4 millions de francs par le Parlement.

Un dernier transfert de moyens financiers concerne les institutions de recherche d'importance nationale. Les deux Chambres ont décidé de leur octroyer une augmentation de 4,5 millions de francs. Ce montant a été compensé dans le crédit d'engagement destiné à l'initiative de diplomatie scientifique « Swissnex ».

Élimination des deux dernières divergences

Lors de la troisième semaine de la session, deux divergences subsistaient entre le Conseil national et le Conseil des Etats. L'une concernait les institutions chargées d'encourager la recherche, l'autre le domaine de la formation continue. Le Conseil national avait initialement demandé une augmentation de 22,3 millions de francs en faveur des institutions chargées d'encourager la recherche, tandis que le Conseil des Etats voulait renoncer à une augmentation. Finalement, une proposition de compromis a été trouvée dans le cadre de la conférence de conciliation : le FNS et les Académies des sciences recevront 13,4 millions de francs supplémentaires par rapport à la

proposition du Conseil fédéral. Ces moyens complémentaires permettront au FNS et aux Académies d'éviter une baisse de financement en début de la nouvelle période d'encouragement.

Le Parlement n'a toutefois pas trouvé de compromis sur la deuxième divergence, qui concernait le plafond de dépenses pour la formation continue. La Chambre basse avait soutenu une augmentation des moyens financiers de 1,5 million de francs, alors que la Chambre haute voulait renoncer à une augmentation du plafond de dépenses dans ce cas. La formation continue disposera d'une enveloppe financière inchangée de 75,7 millions de francs pour les années 2025 à 2028.

En apportant ces corrections ciblées, le Parlement a tenu compte des défis auxquels le domaine FRI devra faire face au cours des quatre prochaines années. Les Chambres fédérales ont accordé aux institutions chargées d'encourager la recherche une plus grande sécurité de planification pour la prochaine période de financement. Le domaine des EPF, les hautes écoles cantonales et les organisations de la formation professionnelle doivent être en mesure de maintenir la qualité de leurs prestations tout en faisant face au nombre croissant d'étudiant-es et de personnes en formation.



Procès-verbal du Conseil des Etats du 12 septembre 2024



Procès-verbal du Conseil national du 26 septembre 2024

Les taxes d'études doivent être triplées pour les étudiantes et les étudiants étrangers dans les deux EPF

Les Chambres fédérales ont décidé de tripler au moins les taxes d'études des étudiant-es étranger-ères immatriculé-es dans les deux écoles polytechniques fédérales de Zurich (EPFZ) et de Lausanne (EPFL). Elles ont adopté une modification de la Loi sur les écoles polytechniques fédérales (Loi sur les EPF) dans ce sens, dans le cadre de l'examen du Message FRI 2025-2028 (**24.031**). Le Conseil des Etats s'est rallié durant la session d'automne à la décision du Conseil national, qui avait adopté de manière claire cette modification de loi lors de la session d'été. Mi-juillet 2024, face à la décision du Conseil national, le Conseil des EPF s'est également prononcé en faveur d'un triplement des taxes pour les étudiant-es étranger-ères. Cette augmentation des taxes devrait générer des ressources financières supplémentaires pour les deux EPF dans les années à venir. Les nouveaux tarifs devraient être introduits dès l'automne 2025. La décision finale du Conseil des EPF est attendue avant la fin de l'année.



Procès-verbal du Conseil national du 12 septembre 2024

Le Parlement demande plus de médecins formés en Suisse

Le Parlement veut augmenter le nombre de diplômés en médecine humaine. Les deux Chambres se sont accordées sur deux mesures dans ce sens lors de la session d'automne. Dans le cadre de l'examen du Message FRI 2025-2028 (**24.031**), les deux Chambres se sont mises d'accord, d'une part, pour affecter un montant maximal de 25 millions de francs des contributions liées à des projets à l'augmentation du nombre de diplômés en médecine humaine avec un accent particulier sur la médecine de famille. La proposition, émanant du Conseil des Etats, se fonde sur le programme spécial en médecine humaine, qui a permis d'accroître le nombre de diplômés de 935 à 1284 entre 2016 et 2023, et propose de poursuivre les efforts. La mise en œuvre de cette décision incombe à la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE). Cette dernière devra procéder à des arbitrages financiers afin de mettre en œuvre la volonté du Parlement en plus des projets déjà prévus dans les domaines de la digitalisation, de l'encouragement de la relève, de l'égalité des chances et de la durabilité. Le Parlement n'a pas augmenté le crédit d'engagement pour les contributions liées à des projets.

En outre, le Conseil des Etats a également adopté la motion « Numerus clausus. En finir avec une sélection des étudiants en médecine sur des critères autres que de compétences et de qualité » (**23.3293**) par 32 voix contre 9 et 1 abstention. Le Conseil national avait déjà soutenu la motion lors de la session de printemps 2024 par 144 voix contre 43 et 4 abstentions. Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures, en concertation avec les cantons, pour que l'admission des étudiant-es dans le domaine de la formation médicale universitaire et postgrade se fasse principalement sur la base de critères de compétence et de qualité. Dans ce but, une meilleure offre de places d'études et de stages cliniques doit être créée, en particulier dans le domaine des soins de base et des soins ambulatoires. Les conséquences concrètes sur le numerus clausus ne sont pas encore claires à l'heure actuelle.



Message FRI 2025-2028

Procès-verbal du Conseil des Etats du 25 septembre 2024



Motion 23.3293

Procès-verbal du Conseil des Etats du 23 septembre 2024

SWEETER : les Chambres divisées sur le montant et la durée des subventions pour la recherche énergétique

Lors de la session d'automne, les deux Chambres se sont penchées sur le projet « Programme d'encouragement de la recherche SWEETER (SWiss research for the EnErgy Transition and Emissions Reduction) pour les années 2025 à 2036 » (**24.028**). Avec ce crédit-cadre, le Conseil fédéral entend investir des moyens financiers

supplémentaires dans la recherche visant à garantir la sécurité de l’approvisionnement et la transition vers une production énergétique respectueuse du climat. Par 127 voix contre 64, le Conseil des Etats a soutenu pour la deuxième fois le projet du Conseil fédéral, et a ainsi approuvé un crédit d’engagement pour SWEETER d’un montant de 106,8 millions de francs pour les années 2025 à 2036. En revanche, le Conseil national a demandé, par 31 voix contre 13 et une abstention, une harmonisation de la durée de SWEETER avec le Message FRI 2025-2028 ainsi qu’une adaptation proportionnelle du montant du crédit à 35,6 millions de francs. La Chambre haute et la Chambre basse n’ont pas pu éliminer cette divergence durant la session d’automne et examineront à nouveau cet objet lors de la session d’hiver.

Pour rappel, SWEETER a été élaboré sur la base des bons résultats du Programme d’encouragement SWEET (SWiss research for the Energy Transition), qui se concentre sur la recherche appliquée dans le domaine de l’énergie. SWEET est soutenu par un crédit de 136,4 millions de francs pour la période 2021-2032. Les moyens mis à disposition du programme d’encouragement doivent être intégralement compensés dans les crédits mis à disposition dans le cadre des prochains Messages relatifs à l’encouragement de la formation, de la recherche et de l’innovation.



Procès-verbal du Conseil national du 10 septembre 2024



Procès-verbal du Conseil des Etats du 24 septembre 2024

Implication accrue de la Confédération dans les projets de construction du CERN

Lors de la session d’automne, les deux chambres ont adopté à l’unanimité une modification de la loi fédérale sur l’« Encouragement de la recherche et de l’innovation (Plan sectoriel et procédure d’approbation des plans) » (**24.029**). La modification de la loi doit permettre à la Confédération de participer à l’avenir à l’approbation des plans des projets infrastructurels de l’Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN). Le Conseil national avait déjà approuvé le projet lors de la session d’été. Lors de la session d’automne, le Conseil des Etats a à son tour adopté la modification de la loi avec deux petites modifications. Celles-ci visent à clarifier le partage des compétences cantonales et fédérales. Ainsi, la Confédération ne doit pouvoir prendre des décisions que si les projets d’infrastructure du CERN concernent le développement territorial et présentent une importance stratégique. Le droit cantonal continuera d’être appliqué pour tous les autres projets du CERN, le plus grand centre de recherche fondamentale en physique au monde, dont le siège est à Genève. L’implication plus forte de la Confédération permettra à l’avenir de planifier plus simplement et plus rapidement les projets du CERN, à l’exemple du futur collisionneur « Future Circular Collider » (FCC).



Procès-verbal du Conseil des Etats du 12 septembre 2024



Procès-verbal du Conseil national du 17 septembre 2024

LES PARLEMENTAIRES ONT EN OUTRE ...



...adopté, au Conseil national, la révision de la « Loi sur Movetia » (**23.072**) par 124 voix contre 53 et 5 abstentions. Par cette décision, la Chambre basse a suivi sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N) et approuvé la transformation de l'agence nationale de promotion des échanges et de la mobilité Movetia en un établissement de droit public. Le Conseil des Etats, qui n'était pas entré en matière sur le projet lors de la session de printemps 2024, se penchera à nouveau sur cet objet.



...ont adopté, au Conseil national, la motion « Pénurie de médecins en Suisse. Mieux vaut prévenir que guérir ! » (**23.3854**) par 97 voix contre 91 et deux abstentions. Cette motion vise à charger le Conseil fédéral de présenter un projet de dispositions légales garantissant qu'un nombre suffisant de médecins soit formé en Suisse. L'objet passe à la commission compétente du Conseil des Etats.



...adopté tacitement, au Conseil des Etats, le postulat de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture « Mise à jour des données sur la part des étudiants étrangers dans les hautes écoles » (**24.3808**).



... rejeté, au Conseil des Etats, la motion « Asseoir et approfondir notre collaboration avec Taïwan dans les domaines de la science, de la technologie, de l'innovation et de la culture » (**22.3713**) par 28 voix contre 14 et 2 abstentions. La motion devait charger le Conseil fédéral de développer, d'approfondir et de formaliser la coopération entre la Suisse et Taiwan dans les domaines cités. Avec cette décision, la Chambre basse a suivi la majorité de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-E). L'objet est liquidé.



...ont adopté, au Conseil national, la motion « Prévoir un train de mesures d'allègement incluant les dépenses liées qui déploie rapidement ses effets » (**24.3395**) par 122 voix contre 55. L'objectif de la motion est d'alléger durablement le budget fédéral, y compris dans le domaine des dépenses liées. Le Conseil des Etats avait déjà approuvé la motion lors de la session

d'été 2024. Les Chambres fédérales demandent ainsi au Conseil fédéral de procéder de manière autonome à des modifications d'ordonnances et de soumettre au Parlement un projet de loi comportant les adaptations nécessaires.

OBJETS AUXQUELS LE CONSEIL FÉDÉRAL A RÉPONDU

➤ **Garantir la diversité politique et la qualité dans les universités suisses.**

Interpellation (24.3487) du Groupe de l'Union démocratique du centre.
Déposée le 27 mai 2024.
Le Conseil fédéral a répondu le 28 août 2024.

➤ **Un accord de coopération scientifique et technologique avec Taïwan est-il souhaitable pour la formation et la compétitivité de la Suisse dans le secteur des semi-conducteurs ?**

Interpellation (24.3501) du conseiller national Andreas Meier (Centre)
Déposée le 29 mai 2024.
Le Conseil fédéral a répondu le 21 août 2024.

➤ **Mettre en place un "pour-cent de sécurité" temporaire pour le financement transitoire de l'AVS et de l'armée.**

Motion (24.3587) du conseiller aux Etats Benedikt Würth (Centre).
Déposée le 12 juin 2024.
Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 4 septembre 2024.

➤ **Stabilisation du plan financier.**

Interpellation (24.3631) du conseiller aux Etats Jakob Stark (UDC).
Déposée le 13 juin 2024.
Le Conseil fédéral a répondu le 21 août 2024.

➤ **Savoir clairement quels actes de l'UE sont concernés par la reprise dynamique.**

Interpellation (24.3612) du conseiller aux Etats Thierry Burkart (PLR).
Déposée le 13 juin 2024.

Le Conseil fédéral a répondu le 4 septembre 2024.

➤ Renforcer la formation professionnelle.

Motion (24.3702) du conseiller national Thomas Burgherr (UDC).

Déposée le 13 juin 2024.

Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 4 septembre 2024.

➤ Nouvelles techniques génomiques et brevets.

Interpellation (24.3647) du conseiller Kilian Baumann (Vert-es).

Déposée le 13 juin 2024.

Le Conseil fédéral a répondu le 28 août 2024.

➤ Garantir l'acquisition de connaissances appropriées sur la médecine complémentaire dans les formations aux professions de la santé.

Motion (24.3648) de la conseillère nationale Farah Rummy (PS).

Déposée le 13 juin 2024.

Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 14 août 2024.

➤ Infiltration des universités suisses par la mouvance islamogauchiste, anti-occidentale et antisémite. On ferme les yeux et on continue de verser des milliards de francs en contributions publiques comme si de rien n'était?

Interpellation (24.3618) du conseiller national Lorenzo Quadri (Lega).

Déposée le 13 juin 2024.

Le Conseil fédéral a répondu le 28 août 2024.

➤ Il faut absolument respecter le frein à l'endettement! Changer le mécanisme de financement de la contribution de la Confédération à l'AVS.

Postulat (23.3715) du conseiller aux Etats Benjamin Mühlemann (PLR)

Déposé le 14 juin 2024.

Le Conseil fédéral a proposé son adoption le 21 août 2024.

➤ Participation dans les plus brefs délais au programme

Copernicus.

Motion (24.3717) du conseiller national Fabien Fivaz (Vert-es).

Déposée le 14 juin 2024.

Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 28 août 2024.

➤ Pour la participation de la Suisse au programme Copernicus.

Interpellation (24.3760) de la conseillère nationale Barbara Schaffner (PVL).

Déposée le 14 juin 2024.

Le Conseil fédéral a répondu le 21 août 2024.

➤ Les nouvelles dépenses doivent faire l'objet de mesures de financement.

Postulat (24.3704) du Groupe libéral-radical.

Déposé le 14 juin 2024.

Le Conseil fédéral a proposé son adoption le 4 septembre 2024.

➤ Vers un Bureau pour l'IA pour accompagner la transformation numérique majeure en cours?

Interpellation (24.3733) de la conseillère nationale Isabelle Chappuis (Centre).

Déposée le 14 juin 2024.

Le Conseil fédéral a répondu le 21 août 2024.

➤ Occupation illégale de plusieurs Universités en Suisse, quelles mesures pourrait prendre le Conseil fédéral pour garantir la liberté d'enseignement?

Interpellation (24.3775) du conseiller national Jacques Nicolet (UDC).

Déposée le 14 juin 2024.

Le Conseil fédéral a répondu le 28 août 2024.

NOUVEAUX OBJETS DÉPOSÉS

➤ Contingents pour les travailleur-euses d'États tiers : lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Interpellation (24.3859) de la conseillère nationale Sarah Wyss (PS).
Déposée le 12 septembre 2024.

 **Conflit d'intérêts concernant la dissémination expérimentale de blé génétiquement modifié obtenu par la méthode TEgenesis.**

Interpellation (24.3916) de la conseillère nationale Martina Munz (PS).
Déposée le 18 septembre 2024.

 **Promotion de la médecine du genre.**

Interpellation (24.3978) de la conseillère national Rummy Farah (PS).
Déposée le 24 septembre 2024.

 **La loi sur l'énergie nucléaire est-elle suffisamment tournée vers l'innovation?**

Interpellation (24.3981) du conseiller aux Etats Peter Hegglin (Le Centre).
Déposée le 24 septembre 2024.

 **État des lieux de la réorganisation du domaine des EPF.**

Interpellation (24.4010) de la conseillère national Elisabeth Schneider-Schneiter (Le Centre).
Déposée le 25 septembre 2024.

 **La recherche et l'innovation, une priorité à part entière au sein du DDPS.**

Interpellation (24.3987) de la conseillère nationale Maja Riniker (PLR).
Déposée le 25 septembre 2024.

 **Où en est la Suisse dans le domaine des compétences en matière de données et d'IA?**

Interpellation (24. 4091) du conseiller national Dominik Bluschy (Centre).
Déposée le 26 septembre 2024.



Progrès dans l'implémentation de systèmes de sécurité quantique en Suisse.

Interpellation (24.4215) du conseiller national Niklaus-Samuel Gugger (Centre).
Déposée le 27 septembre 2024.



Rétablir la confiance dans le cadre de la poursuite des relations bilatérales avec l'UE.

Motion (24.3898) du conseiller national Hans Peter Portmann (PLR).
Déposée le 18 septembre 2024.



Rétablir la confiance dans le cadre de la poursuite des relations bilatérales avec l'UE.

Motion (24.4192) du conseiller aux Etats Matthias Michel (PLR).
Déposée le 27 septembre 2024.



Ancrer de manière explicite le domaine de la formation et du perfectionnement dans la LACI.

Initiative parlementaire (24.456) du conseiller national Benjamin Roduit (Centre).
Déposée le 27 septembre 2024.

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

Vous êtes inscrit dans notre liste des destinataires avec l'adresse .

Vous ne voulez plus recevoir des informations e-mail? **Effacer votre adresse**

CONTACT

Réseau FUTURE

Münstergasse 64/66, 3011 Berne

Tel. 031 351 88 46

info@netzwerk-future.ch

www.reseau-future.ch

Le Réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques pour accroître le soutien au domaine Formation, Recherche et Innovation (FRI) ainsi que pour stimuler le dialogue entre politique et science.

1 octobre 2024
